



Commune
d'Evionnaz

Passeport et carte d'identité

Carte d'identité

Conditions pour une demande de document d'identité

Venir en personne (signature du demandeur dès 7 ans). Le représentant légal doit venir signer la demande pour les mineurs. Aucun formulaire de demande ne sortira du bureau communal. Le paiement s'effectue au bureau communal lors de la demande. Prendre 1 photo passeport de bonne qualité et de préférence en couleur (la tête ne doit pas être coupée; la proportion entre la tête (2/3) et le haut du corps visible (1/3) sera respectée; aucun élément "parasite" tel chapeau, lunette de soleil, etc.. ne doit être porté). Attention, car toute photo de mauvaise qualité pourra être refusée. La taille du demandeur doit être indiquée dès 14 ans.

Dans tous les cas, prendre les anciens documents d'identité avec vous pour que nous puissions les annuler !

Pour les mineurs, une copie du livret de famille est obligatoire.

Nous vous rappelons qu'en cas de perte d'un document d'identité, un certificat de perte sera demandé à la police cantonale.

Délai d'exécution

Entre le dépôt de la demande à la commune et la réception par lettre signature du document, il faut compter au maximum 2 semaines (10 jours ouvrables).

Validité et prix

La carte d'identité est délivrée contre un émolument de CHF 71.- pour les adultes (validité de 10 ans), de CHF 36.- pour les enfants de 0 à 18 ans (validité de 5 ans).

Passeport ou combiné (Passeport + carte d'identité)

Ces documents sont dorénavant à commander directement au service de la population à Sion.

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues soit par téléphone, au 027 606 06 00, ou sur le site internet où vous pouvez commander vos papiers et prendre rendez-vous directement en ligne:

www.passeportsuisse.ch



**Critères
d'acceptation des**